

# Journal de Roubaix

MONITEUR INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD.

ANNONCES & AVIS DIVERS.

Ce journal paraît deux fois la semaine, le mercredi et le samedi.  
 ABONNEMENT : { Pour Roubaix, 25 fr. par an.  
 { Pour le dehors, les frais de poste en plus.  
 Un numéro : 25 centimes.

ABONNEMENT ET RÉDACTION :  
**Au bureau du Journal, 20, rue Neuve,**  
**A ROUBAIX,**  
 Où l'on reçoit les annonces et les réclames.

La rédaction recevra les articles signés indiquant l'adresse de l'auteur, pour le cas où il y aurait à faire des observations.

Le Gérant responsable se réserve le droit d'examen.

Tout ce qui intéresse le commerce à un point de vue général sera inséré gratuitement.

**ROUBAIX, 9 mai.**

Le *Moniteur* contient dans sa partie officielle :

Loi qui autorisent : la ville de Maçon à contracter un emprunt et à s'imposer extraordinairement ; — le département du Loiret à s'imposer extraordinairement ;  
 Nominations : de commissaires civils en Algérie ; d'un inspecteur général des bâtiments civils.

**Chronique locale.**

EMPIRE FRANÇAIS.

**PRÉFECTURE DU NORD.**

Nous, Préfet du département du Nord, grand-officier de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur, grand-officier de l'ordre de Léopold de Belgique, commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne,

Vu les décrets des 3 septembre 1851 et 30 août 1852, relatifs aux élections des membres des Chambres de commerce, et notamment l'article 7 du premier de ces décrets, lequel article est conçu en ces termes :

« Les fonctions des membres durent six ans ; le renouvellement a lieu par tiers tous les deux ans. Pour les deux premières élections qui suivent la nomination générale, l'ordre de sortie est réglé par le sort. »

Vu l'instruction ministérielle du 31 octobre 1852 sur les mêmes élections ;

Vu le procès-verbal de tirage au sort de l'ordre des séries entre les membres de la Chambre de commerce de Lille, duquel procès-verbal il résulte que les membres sortant d'exercice en 1857 sont MM. Bonte (Adrien), Descat-Leleux, Wattinne-Bossut, Lefebvre (Julien) et Vanderhaeghen (Alexandre), ce dernier, élu en 1855 en remplacement de M. Lelièvre, démissionnaire, dont les fonctions ne devaient expirer qu'en 1857 ;

Arrêtons :

Art. 1<sup>er</sup>. Les commerçants notables des arrondissements de Lille, Cambrai et Douai, inscrits

**CHEMIN DE FER DU NORD.**

**SERVICE D'ÉTÉ à dater du 1<sup>er</sup> Mai 1857.**

**DE LILLE A MOUSCRON.**

Lille . . . Dép.	mat. 5 30	mat. 7 30	mat. 8 30	mat. 10 05	soir 12 »	soir 1 15	soir 3 15	soir 4 40	soir 6 05	soir 8 05	soir 11 »
Roubaix . . .	5 46	7 46	8 46	10 21	12 16	1 31	3 31	4 56	6 21	8 21	11 16
Tourcoing . .	5 52	7 52	8 52	10 27	12 22	1 37	3 37	5 02	6 27	8 27	11 21
Mouscr. Arr.	6 10	8 10	9 10	10 45	12 40	1 55	3 55	5 20	6 45	8 45	

**DE MOUSCRON A LILLE**

Mouscron. Dép.	mat. 6 35	mat. 8 30	mat. 9 30	mat. 11 30	soir 1 15	soir 2 20	soir 4 50	soir 5 50	soir 7 05	soir 9 10
Tourcoing . . .	5 15	6 45	8 40	9 40	11 40	1 25	2 30	5 »	6 »	7 20
Roubaix . . . .	5 22	6 52	8 47	9 47	11 47	1 32	2 37	5 07	6 07	7 40
Lille . . . . Arr.	5 40	7 10	9 05	10 05	12 05	1 50	2 55	5 25	6 25	8 »

sur les listes dressées par nous pour procéder à la nomination des membres de la Chambre de Commerce de Lille, sont convoqués au jeudi 14 mai prochain, à 9 heures du matin, et se réuniront à la Mairie de cette ville, à l'effet de pourvoir à la nomination de cinq membres de ladite chambre.

Art. 2. L'Assemblée sera présidée par M. le maire de Lille ou son délégué, assisté de quatre électeurs qui seront les deux plus âgés et les deux plus jeunes des membres présents. Le bureau ainsi composé, nomme un secrétaire pris dans l'assemblée. Il décide toutes les questions qui peuvent s'élever dans le cours de l'élection à l'exception de celles qui seraient relatives à la capacité des candidats élus.

Art. 3. Les élections ont lieu au scrutin secret, à la majorité absolue des électeurs présents au moyen d'un bulletin contenant autant de noms qu'il y a de membres à nommer. Si la majorité absolue n'est pas acquise au premier tour de scrutin, il sera procédé à un second tour dans lequel la majorité relative suffira.

Chaque scrutin durera trois heures.

Art. 4. Sont éligibles :

1.° Tout commerçant ayant au moins 30 ans et exerçant le commerce ou une industrie manufacturière depuis cinq ans au moins ;

2.° Les anciens négociants ou manufacturiers domiciliés dans la circonscription de la Chambre, pourvu qu'ils aient au moins 30 ans d'âge.

Toutefois, les éligibles de cette deuxième catégorie ne pourront jamais excéder le tiers du nombre des membres de la Chambre.

Art. 5. Le procès-verbal des opérations sera rédigé en triple expédition. Il relatera avec exactitude le nombre des électeurs inscrits et celui des votants, le nom, l'âge, le genre de commerce et le domicile des membres élus, ainsi que le chiffre des suffrages obtenus par chacun d'eux.

Deux expéditions de ce procès-verbal nous seront transmises aussitôt après la clôture des opérations.

Les membres ne seront installés qu'après que les élections auront été reconnues régulières par M. le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.

Art. 6. M. le Maire de Lille est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont une expédition

sera transmise à MM. les Sous-Préfets de Cambrai et de Douai, qui lui donneront la publicité nécessaire.

Lille, le 25 avril 1857. Signé, Besson.

M. l'abbé Plouy, vicaire de Sainte-Catherine, est nommé curé de Valincourt (décanat de Clary) en remplacement de M. l'abbé Salomé, appelé au décanat d'Hondschoote.

On a trouvé, le vendredi 27 mars 1857, près *Ma Campagne*, dans le fossé longeant le sentier, un paquet de soie *chappe noire*, qui paraissait être tombé là accidentellement.

Le dépôt en a été effectué le 29 mars suivant au bureau de M. le commissaire central de police, où on peut s'adresser pour le réclamer.

Nous donnerons dans notre prochain numéro quelques renseignements utiles sur l'établissement des *Bains et Lavoirs publics*, dont l'installation réalisera un progrès hygiénique d'une incontestable utilité dans notre ville.

Les nouvelles recherches faites pour connaître le domicile du sieur Emile V. dans la capitale, où l'on suppose qu'il s'est rendu le jour de son mariage, n'ont pas eu de résultat.

Henri Mondeux, le célèbre calculateur, dont tous les journaux ont enregistré les succès, a donné, mardi soir, dans la salle des répétitions, une séance d'improvisations mathématiques.

Outre la séance publique qui a eu lieu mardi soir, Henri Mondeux a donné en ville quelques séances particulières.

Tous les éloges possibles ne sauraient rien ajouter à la célébrité si justement acquise du jeune père de la Touraine.

La puissance d'intelligence et de mémoire avec laquelle il calcule et résout les problèmes les plus difficiles, lui ont valu de nombreux témoignages de surprise et d'admiration.

**FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.**

9 MAI 1857.

**LE BRASSEUR DE GAND.**

XX.

(Suite et fin. — Voir le numéro du 6 mai).

Les riches, les bateliers eux-mêmes, qui ne pouvaient oublier la mort de leur syndic, et le clergé, s'unirent en secret, et il n'y eut pas jusqu'à Pierre Vandebosch, qui, sans y prendre directement part, ne favorisât secrètement la conjuration, à la tête de laquelle était Roger Everwein.

Les gens bien intentionnés voulaient prendre possession de Gand, dès qu'Artevelde l'aurait quittée avec la troupe ; ils devaient recevoir des secours d'Anvers, de manière qu'ils espéraient être en état de s'opposer à la rentrée en ville de ceux qui en étaient sortis, et au nombre desquels se trouvaient tous les Chaperons. Roger Everwein, ne supposant pas que, cette fois, Alice suivrait son mari au camp, se croyait également à l'abri sous ce rapport et ne doutait plus de l'heureuse issue de l'entreprise.

Mais le traître ne dort guère. Un des bateliers informa Vandebosch de ce qui se tramait ; celui-ci, qui connaissait parfaitement toute l'affaire, voyant qu'elle ne serait pas tenue secrète, prit la résolution d'en donner lui-même connaissance à Artevelde, afin de

profiter au moins de cette circonstance, où la bourse des riches serait largement mise à contribution.

Il alla trouver Artevelde, qui fut, il est vrai, surpris de la nouvelle de la conspiration, mais qui ne s'en déconcerta nullement et eut presque l'air de scruter Vandebosch et de deviner sa coopération à cette trame. Il écouta tranquillement son rapport sans l'interrompre par une seule parole ; quand Pierre eut fini, il appela un valet et lui ordonna d'aller chercher messire Roger Everwein ; il prit alors les dispositions nécessaires et en confia l'exécution à Vandebosch, qui se vit probablement à regret chargé de cette mission.

Philippe crut devoir ne pas faire couler une seule goutte de sang, dans ce moment décisif où il avait besoin des efforts communs de tous les Gantois, et l'épargner jusqu'après le gain de la première bataille ; il se contenta donc de faire arrêter les hommes les plus considérables et d'ordonner à toute la corporation des bateliers de sortir de la ville, en armes, et de l'accompagner au camp de Courtray.

— Messire Roger ! dit-il à Everwein en le voyant entrer, vous êtes à la tête d'une conspiration contre moi, vos complices sont arrêtés en ce moment — mais je vous pardonne, à cause de votre fille. Retournez chez vous, ne vous éloignez point d'un pas de votre maison, ne voyez personne qu'Alice, ne parlez à personne qu'à elle, que j'autoriserai à aller vous voir. Si vous violez cet ordre, c'en est fait de vous, conduisez-vous en conséquence !

Roger Everwein avait entendu ce langage sans se déconcerter. — Artevelde ! dit-il fièrement, par vous, Dieu m'a profondément humilié, et vous pensez m'humilier encore davantage

par votre générosité ; vous vous trompez, votre ménagement n'est que de la dissimulation, le tigre ne laisse jamais échapper sa proie ; et quand même vous ne vous tromperiez pas, quand même le ciel aurait réellement opéré un miracle et fait descendre dans votre cœur une étincelle de compassion, elle s'éteindrait avant de s'élever en flamme pure. Montrez-vous donc tel que vous êtes, même à mon égard, car je méprise votre générosité, et il me serait bien amer d'être épargné par vous. Faites-moi partager le sort des nobles citoyens auxquels la domination populaire est insupportable et aux yeux de qui vous êtes en exécution !

Artevelde sourit du bout des lèvres. — Allez et n'enfreignez pas mes ordres ! dit-il froidement ; — il abandonna le vieillard à son chagrin et se rendit auprès d'Alice.

— Alice ! dit-il — et son visage qu'il s'efforçait de rendre gai, était cependant bien sombre — cette fois, m'accompagnes-tu sans objection au camp de Courtray ?

— Comme vous l'ordonnez, seigneur ! Cette condescendance le surprit et ne fit qu'accroître sa défiance.

— Comment se fait-il que tu sois si disposée maintenant à me suivre, tandis que tu t'y refusais toujours opiniâtrément ? demanda-t-il d'un air scrutateur.

— Parce que je crois, Artevelde, que, cette fois, il le faut, répondit-elle avec calme, la première bataille décidera de votre sort, et il me semble qu'il est de mon devoir de le partager.

— Sais-tu ce qui s'est passé ici ? demanda-t-il en l'observant.

— Je l'ignore, répondit-elle avec indifférence. Les nouvelles ne pénètrent pas jusque dans ma solitude.

— Alors, va trouver ton père, il peut te l'apprendre. — Ncus quittons Gand après-demain, continua-t-il, ne néglige rien pour paraître à mes côtés avec le plus grand éclat.

Là-dessus il alla voir si Vandebosch avait ponctuellement suivi ses ordres, et Alice se rendit chez son père.

Artevelde donna le lendemain ses ordres à ses lieutenants, envoya Vandebosch à Comines avec les contingents de Bruges et des villes occidentales, pour y défendre le passage de la Lys, désigna les capitaines qui devaient commander à Menin et à Courtray, et expédia des courriers à toutes les villes pour les inviter à diriger en grande hâte toutes leurs forces et leur artillerie sur le camp qu'il allait établir à Rosebecque ; il donna aussi l'ordre cruel de ne faire prisonnier aucun noble, de massacrer tous ceux qu'on pourrait atteindre et surtout de n'accorder de quartier ni aux Français, ni aux Bourguignons. Il passa ensuite les Gantois en revue et dirigea sur Courtray ceux qui avaient été arrêtés par suite de la conspiration.

XXI.

La prompt réunion de l'armée flamande était nécessaire, car celle du roi Charles VI était déjà rassemblée à Arras et prête à marcher sur la Flandre. Vers la fin d'octobre, ce monarque était allé prendre à St.-Denis l'oriflamme, l'avait confiée au sénéchal Villiers, et s'était rendu immédiatement à l'armée, qu'il avait trouvée dans un excellent état. Tous les grands du royaume y étaient avec leurs vassaux, toute la noblesse de France s'était empressée d'accourir.

Le duc de Bourgogne avait épuisé son trésor